



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 30 MARS 2018

Approuvé par le Conseil d'administration du 27 juin 2018

Membres du Conseil :

Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration
Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur,
M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,
Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP
M. Jean Grillot, représentant l'AITF
Mme Manon Merian, représentante des élèves

Représentés (absents ayant donné pouvoir)

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris chargé de la propreté, de l'assainissement, et de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Paris, ayant donné pouvoir
M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19^{ème} arrondissement, ayant donné pouvoir
M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris, ayant donné pouvoir
Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech, ayant donné pouvoir

Absents excusés:

M. Sébastien Mariotti, représentant des élèves
M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris
Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris, déléguée du Maire du 16^{ème} arrondissement
M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Joachim Broomberg, directeur de l'enseignement de l'EIVP
M. Youssef Diab, directeur scientifique de l'EIVP
M. Jean Cambou, bureau de la vie étudiante et de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris
M. Mohamed Chachoua, représentant du personnel enseignant de l'EIVP
Mme Hajasoa Rakotondrainibe, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP

Didier Guillot ouvre la séance du Conseil d'administration à 9 heures 10. Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la séance du 21 décembre 2017

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

Organisation de la Régie

2018-001 : Communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung évoque tout d'abord les résultats des premiers appels à projets « recherche » de l'I-SITE Paris-Est FUTURE : l'EIVP est impliquée dans deux des trois projets du programme « Tremplin » et dans deux autres projets qui, bien que n'ayant pas été retenus au titre du programme « Impulsion », bénéficieront d'un accompagnement permettant de financer plusieurs thèses. Il estime que le projet I-SITE a bien avancé dans le domaine de la recherche, et que les groupes de travail ont également bien avancé sur différents volets : valorisation et partenariats, vie de campus, relations internationales, communication... Concernant le volet institutionnel, il rappelle l'objectif de créer un nouvel établissement au 1^{er} janvier 2019. Il indique que des discussions sont en cours sur le vecteur juridique et sur la rédaction d'un texte, mais qu'il ne dispose pas d'éléments suffisamment aboutis pour être présentés au conseil d'administration. Il reconnaît que le chantier a pris un peu de retard, en raison des sujets juridiques, qui sont toujours complexes, et doivent être analysés finement pour éviter de créer un dispositif fragile, qui ne résisterait pas aux contestations. Il relève une belle dynamique sur les autres aspects, qui se manifeste dans les séminaires communs à tous les établissements, et note le succès de l'événement accueilli par l'EIVP.

Marie-Christine Lemardeley souhaite appuyer les propos de **Franck Jung**. Elle fait état de la réunion qui s'est tenue le 26 mars avec Hélène Jacquot-Guimbal [directrice générale de l'IFSTTAR], lors de laquelle la Ville de Paris a demandé une clarification du décret, un projet de convention et un projet de statuts de la future composante EIVP. Elle exclut de demander l'arbitrage de la Maire sans disposer de ces éléments. Elle souligne que la question du statut du personnel doit également être précisée et souhaite que la prochaine réunion ait lieu avec le Ministère de l'enseignement supérieur (MESRI). **Franck Jung** indique qu'une réunion entre le MESRI et les tutelles est en train de s'organiser. **Alain Bernard** confirme que des réunions se sont tenues au Ministère et que le statut particulier demandé pour le futur établissement n'est pas accepté en l'état. Il évoque la diversité des situations des projets Idex et I-SITE, et l'impact des recommandations formulées par les jurys internationaux vis-à-vis de ces projets. Il exprime le souhait d'aboutir à un arbitrage durable et qui ne soit pas remis en question, dans l'intérêt des établissements qui ont besoin de stabilité. Il reconnaît qu'il est compliqué de se projeter dans un avenir avec des partenaires qui n'ont pas le même fonctionnement, pas la même taille, et que le nombre de tutelles impliquées (quatre) est un élément de complexité supplémentaire. Il ajoute en conclusion que le MESRI accorde une attention particulière au site de Paris-Est. **Marie-Christine Lemardeley** estime nécessaire d'objectiver ce que le projet apporte à l'EIVP et à la Ville de Paris ; si elle-même est convaincue de la pertinence du projet, il reste à convaincre la Maire de Paris et le Conseil de Paris. **Didier Guillot** demande à quel moment les éléments de l'arbitrage seront réunis. **Franck Jung** indique qu'il est prévu de se revoir dans un délai de deux mois [entre la Ville de Paris et les pilotes du projet d'université-cible] avec des éléments plus précis. Il juge nécessaire, en premier lieu, de stabiliser le choix du vecteur juridique, auquel les autres pièces du dossier viendront s'ajouter. Il estime que les éléments de travail avec le MESRI sont à poursuivre. **Ghislaine Geffroy** rappelle les délais de saisine du Conseil de Paris, qui ont été évoqués lors de la réunion du 26 mars : une fusion au 1^{er} janvier 2019 suppose une délibération à la séance du Conseil de Paris de septembre ou octobre 2018, et donc un dossier préparé avant l'été. Au vu de ce calendrier, l'échéance du 1^{er} janvier 2019 lui semble compromise, alors qu'il reste beaucoup de

travail sur le décret et qu'il n'existe pas même une ébauche de convention. **Laurent Descottes** ajoute que l'AIVP reste vigilante sur ce sujet et demande que le décret et les statuts soient communiqués avant d'aller plus loin.

Au terme de cet échange, il est donné acte au Président de la communication sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE.

2018-002 : Avant-projet de contrat d'objectifs 2017-2021

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que le projet de contrat d'objectifs de l'EIVP a déjà été évoqué devant le conseil d'administration, notamment au mois de décembre 2017, et que ce chantier a dû être suspendu pour la préparation de l'audit de l'Ecole par la Commission des titres d'ingénieurs (CTI). Il confirme l'objectif de présenter le contrat d'objectifs à la séance de juillet 2018 du Conseil de Paris. Il énumère les éléments-clé du projet d'établissement pour 2017-2021. Pour la formation initiale, il s'agit de finaliser le déploiement du référentiel d'apprentissage par compétences et d'ouvrir la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage. Pour la formation continue, il donne priorité au développement de l'activité et relève que les discussions sont bien avancées avec la Ville de Paris, qui renouvelle son intérêt pour l'offre de formation de l'EIVP. Il souhaite intensifier la recherche en génie urbain, en s'appuyant sur la dynamique de l'I-SITE, et mieux la valoriser auprès des entreprises, à l'instar du partenariat noué en 2017 avec Evesa. Sur le pôle soutien et management, il relève le besoin de gagner en efficience et estime qu'il y a beaucoup de travail à faire sur les procédures. Il signale qu'une réunion est programmée avec les services de la Ville de Paris (attractivité économique, finances, ressources humaines) pour débattre de ces propositions, et que le projet de convention prévoit un comité de pilotage annuel, dans la même configuration.

Marie-Christine Lemardeley remercie **Franck Jung** pour ce travail. Elle s'interroge sur la notion d'exemplarité invoquée à propos des activités de soutien et management. **Laurence Berry** précise que cela vise l'application des principes de développement durable à la gestion environnementale et à la politique sociale de l'établissement. **Franck Jung** ajoute que la labellisation DD&RS obtenue par l'EIVP en 2016 définit des axes de progression. **Alain Bernard** estime qu'en matière d'achat responsable, des objectifs intermédiaires devraient être définis, à partir d'une méthode de cadrage. **Marie-Christine Lemardeley** incite l'Ecole à être plus ambitieuse sur ce point.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant l'avant-projet de contrat d'objectifs 2017-2021 de l'EIVP et donnant mandat au directeur de l'EIVP de le mettre au point avec les services de la Ville de Paris avant présentation au conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

2018-003 : Bilan social de l'exercice 2017

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que l'établissement présente chaque année son bilan social, arrêté au 31 décembre. Elle cite quelques faits saillants du bilan social de l'exercice 2017 : la stabilisation de l'effectif depuis quatre ans autour de 50 agents, le rajeunissement de la pyramide des âges avec la disparition des situations de cumul emploi-retraite, le rebond du taux de mobilité du personnel qui est de 15% en 2017 après une année 2016 où les effectifs ont été quasiment figés. Elle souligne que l'accès des agents à des formes stables d'emploi est un objectif poursuivi par l'établissement depuis 2014, que la proportion de contrats à durée déterminée (CDD) a été ramenée de 72% à 51% de l'effectif, majoritairement par CDIisation, titularisation « Loi Sauvadet » ou recrutement sans concours d'agents déjà présents, que l'accès à des formes d'emploi stable ne fait pas obstacle à la

mobilité, et qu'une des actions proposées au contrat d'objectifs consiste à ramener la proportion de CDD à 35% de l'effectif. Elle pointe le taux de progression de la masse salariale, +1,8% par rapport à 2016, qui est supérieur au cadrage communiqué par la direction des finances de la Ville de Paris et s'explique par l'évolution des rémunérations des emplois permanents et des dépenses d'indemnisation du chômage plus élevées qu'en 2016, pour les agents en CDD dont le contrat n'a pas été renouvelé. Elle relève que le taux d'absentéisme pour maladie est à la fois stable dans le temps et relativement faible par rapport aux données rendues publiques en matière d'absentéisme dans la fonction publique. Elle fait état d'un dialogue social structuré par des réunions régulières des instances, et d'un effort de communication particulièrement important sur le projet I-SITE Paris-Est FUTURE, qui a été évoqué avec le personnel tout au long de l'année dans différentes configurations. Elle rend compte des mesures de transparence mises en œuvre en 2017 : l'adoption d'une charte du bon usage des moyens informatiques et de la déconnexion, la création d'un livret d'accueil pour le personnel, la diffusion des comptes-rendus des comités de direction à l'ensemble du personnel.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président de la communication sur le bilan social 2017 de l'EIVP.

2018-004 : Adhésions à diverses associations et réseaux

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry souligne l'importance de ces adhésions dans la stratégie de partenariat de l'établissement. Elle présente les deux changements proposés pour 2018 : l'EIVP ne renouvelerait pas son adhésion à Arceau, association spécialisée dans le domaine de l'eau, et prendrait acte de la dissolution du pôle de compétitivité Advancity, dédié à la ville et à la mobilité durables, dont les missions sont reprises par le pôle de compétitivité Cap Digital. Elle précise que la pertinence d'une adhésion de l'EIVP à Cap Digital sera examinée.

Didier Guillot signale que la Ville de Paris s'est retirée de tous les pôles de compétitivité. **Laurent Descottes** s'interroge sur le choix d'une adhésion individuelle à l'association française des tunnels et espaces souterrains (AFTES) plutôt qu'une adhésion au titre de l'établissement. **Youssef Diab** et **Laurence Berry** précisent que le choix entre adhésion individuelle ou collective dépend du nombre de personnes concernées dans l'établissement et des services apportés au regard du coût.

Après ces interventions, la délibération autorisant l'adhésion de l'EIVP à diverses associations et réseaux est adoptée à l'unanimité.

Budget

Pour les délibérations 2018-005 (compte de gestion) et 2018-006 (compte administratif), le Président du conseil d'administration se retire. Marie-Christine Lemardeley est désignée en tant que présidente de séance.

2018-005 : Compte de gestion de l'exercice 2017

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la délibération sur le compte de gestion a pour objet de donner *quitus* au comptable public pour sa gestion des comptes de l'EIVP et que les explications sur les évolutions des postes de recettes et de dépenses seront données lors de la présentation de la délibération suivante, consacrée au compte administratif. Elle rend compte des soldes d'exécution des deux sections du budget : pour la section de fonctionnement, le solde d'exécution de l'exercice 2017 est déficitaire de 218.110,23 € ; après prise en compte du report d'excédent des exercices antérieurs, le

déficit cumulé en fin d'exercice 2017 s'élève à -164.984,05 € ; pour la section d'investissement le solde d'exécution de l'exercice 2017 est excédentaire de 63.281,76 € ; après prise en compte du report d'excédents des exercices antérieurs, l'excédent de financement à fin d'exercice 2017 s'élève à 1.507.134,67 €. **Laurence Berry** présente ensuite une synthèse de la situation patrimoniale de l'établissement. Elle signale le reclassement en réserves d'un montant de 476.100 €, après correction d'une erreur de comptabilisation de certaines subventions d'investissement, qui avaient été improprement constatées comme non transférables alors qu'elles ont financé des biens amortissables et sont donc potentiellement transférables au compte de résultat, et précise qu'après approbation du compte administratif une demande de dérogation sera adressée à la direction générale des collectivités locales et à la direction générale des finances publiques afin de rétablir l'équilibre de la section de fonctionnement à partir de ces réserves. Elle pointe la diminution du fonds de roulement, qui est la conséquence du déficit de la section de fonctionnement et traduit une érosion de l'autonomie financière de l'établissement. Elle rappelle que ce fonds de roulement est constitué en grande partie de subventions d'investissement non consommées qui ne constituent pas une recette définitive de l'établissement. Elle relève également l'augmentation du dégagement de fonds de roulement d'exploitation (crédit fournisseur) du fait de l'allongement des délais de paiement de la direction régionale des finances publiques en fin d'année 2017.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2017 et donnant *quitus* au comptable public pour sa gestion est adoptée à l'unanimité. **Didier Guillot**, porteur du pouvoir de **François Dagnaud**, ne prend pas part au vote.

2018-006 : Compte administratif de l'exercice 2017

Marie-Christine Lemardeley demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que le risque de déficit de la section de fonctionnement avait été évoqué à plusieurs reprises devant le conseil d'administration ces dernières années, et que ce risque se matérialise dans les comptes de l'exercice 2017. Elle résume la situation financière de l'établissement par un graphique, qui met en évidence la stabilisation des recettes de fonctionnement depuis 2014, avec un gel de la subvention municipale et une augmentation des frais de scolarité qui a seulement compensé l'impact de la dernière réforme de la taxe d'apprentissage, l'ajustement des charges générales de fonctionnement et l'inertie de la masse salariale, qui poursuit sa progression. Elle affirme que les benchmarks avec les autres établissements du même secteur d'activité ne permettent pas d'identifier de source évidente d'économie, l'EIVP se caractérisant par un encadrement relativement léger, notamment un corps professoral faiblement dimensionné qui la pénalise dans les classements d'écoles. Elle relève également que la pyramide des âges, présentée avec le bilan social, n'offre pas de levier significatif lié à des départs en retraite. Elle explique le déficit de l'exercice 2017 par le décalage de calendrier des appels de fonds pour deux projets de recherche européens dans lesquels l'EIVP est impliquée et l'absence de pré-financement sur les nouveaux contrats de recherche obtenus en 2017, alors que les dépenses correspondantes sont exposées sur l'exercice. Concernant la section d'investissement, **Laurence Berry** fait observer que l'établissement engage un nouveau cycle d'investissement, avec notamment le renouvellement du parc de serveurs et le renouvellement partiel du parc de PC portables mis à disposition des élèves ; de ce fait, les dépenses de l'exercice sont en ligne avec l'inscription au budget primitif 2017.

Alain Bernard relève que la précarité de l'équilibre financier avait déjà été évoquée l'an dernier et demande quelles pistes de retour à l'équilibre sont étudiées. **Laurence Berry** indique que l'établissement ne désespère pas de réduire ses coûts immobiliers, qui représentent un quart de ses dépenses de fonctionnement. Elle mentionne une jurisprudence en matière de taxe annuelle sur les bureaux, tendant à l'exonération totale et non partielle des établissements d'enseignement supérieur, qui a été portée à la connaissance de la RIVP, bailleur de l'immeuble Rébeval et redevable de la taxe qui est refacturée avec les charges locatives. Elle évoque également une réflexion sur le

concours TPE-EIVP, qui représente une charge très élevée au regard du nombre d'élèves recrutés par ce biais. **Franck Jung** explique que le coût d'organisation du concours a considérablement augmenté depuis que le Ministère qui l'organise ne dispose plus des locaux des services déconcentrés de l'Équipement et doit louer des salles à l'extérieur. **Ghislaine Geffroy** s'étonne de l'importance du coût des salles pour les oraux, qui sont organisés dans un unique lycée parisien, et suggère que des locaux moins onéreux pourraient être trouvés dans le patrimoine municipal. **Franck Jung** signale qu'une restructuration des écoles selon les bases de concours se profile ; il indique que l'ESTP a rejoint le concours Mines-Télécom et que la question peut se poser pour les écoles du concours TPE-EIVP. **Ghislaine Geffroy** s'inquiète d'une approche financière de la question du concours au détriment du niveau de recrutement et estime que l'affiliation au concours Mines-Ponts tire l'EIVP vers le haut. **Laurent Descottes** demande si la différence de recettes propres entre le budget primitif et le compte administratif 2017 s'explique uniquement par le calendrier des versements sur projets de recherche. **Laurence Berry** confirme que le delta correspond aux fonds qui étaient attendus de deux projets européens, et principalement du projet RESIN, pour lequel l'enveloppe de financement globale de l'EIVP pour la durée du projet est de l'ordre de 700.000 €. **Youssef Diab** précise que le montant des versements pour 2018 a été notifié par le coordonnateur et est conforme aux prévisions.

Au terme de cet échange, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2017 et donnant *quitus* au Président du conseil d'administration pour sa gestion est adoptée à l'unanimité. **Didier Guillot**, porteur du pouvoir de **François Dagnaud**, ne prend pas part au vote.

2018-007 : Situation du budget et des emplois (mars 2018)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry annonce que la prévision de recettes propres de l'exercice 2018 a dû être revue à la baisse, en raison du report à 2019 de la formation d'accompagnement à la prise de poste des lauréats du concours de techniciens supérieurs de la Ville de Paris, qui est assurée par l'EIVP et représente une recette de l'ordre de 200.000 €. **Franck Jung** retient de ses échanges avec la direction des ressources humaines qu'il s'agit d'un report et que la volonté de la Ville est bien de poursuivre cette formation. **Laurence Berry** indique que le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement au 16 mars est conforme à la saisonnalité de l'activité et n'appelle pas de commentaire particulier. Concernant les emplois, elle signale deux titularisations et un renouvellement de contrat en CDI, dans la continuité de la tendance à la stabilisation du personnel évoquée à l'occasion du bilan social.

Aucune intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président du conseil d'administration de sa communication sur la situation du budget et des emplois.

2018-008 : Rapport sur les coûts de gestion par activité (exercice 2016)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente le travail d'exploitation de la comptabilité analytique de l'établissement, qui a été effectué sur trois exercices consécutifs, de 2014 à 2016, et permet aujourd'hui d'obtenir des résultats relativement robustes concernant la constitution des coûts des grands secteurs d'activité de l'EIVP. Elle relève que le coût complet des services incorpore un euro de coût indirect pour un euro de coût direct, et que certaines activités ont un ratio de coût indirect plus important, notamment la formation EPS-AA assistant en architecture qui consomme beaucoup de m² par élève, et l'activité de formation continue qui génère beaucoup d'actes de gestion. Elle fait observer que la formation d'ingénieur porte 55% des coûts de l'établissement, et que ce ratio montre à la fois la diversité du portefeuille d'activités de l'Ecole et la prééminence de la formation d'ingénieur. Elle annonce que ce travail a vocation à être poursuivi et affiné, sur la base d'une architecture des centres d'analyse

renovée, afin d'aboutir à des résultats plus fins sur la constitution des coûts des différentes actions et sur les évolutions d'un exercice à l'autre.

En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Laurence Berry** confirme que le coût complet inclut la masse salariale, soit dans les coûts directs pour le personnel qui peut être directement affecté à une activité, soit dans les coûts indirects pour le personnel des fonctions immobilières et des fonctions support, dont la masse salariale est répartie entre les différents secteurs d'activité.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est donné acte au Président du conseil d'administration de sa communication sur les coûts de gestion par activité de l'exercice 2016.

Fixation des tarifs

2018-009 : Tarif de l'Université d'été 2018

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung introduit le programme de la onzième université d'été de l'EIVP, qui sera consacrée en 2018 à la thématique de l'économie circulaire. Il salue l'appui de la mission « économie circulaire » du secrétariat général de la Ville de Paris et de l'Ademe, ainsi que l'implication de l'équipe de recherche de l'EIVP dans la préparation de cette édition, et manifeste le souhait que les cadres de la Ville de Paris seront nombreux à assister à cet événement qui les concerne directement. Il précise que la délibération porte sur les tarifs, qui sont inchangés par rapport à l'année précédente, et donne l'occasion d'évoquer le programme. Il passe alors la parole au directeur scientifique. **Youssef Diab** retrace l'émergence et la montée en puissance de la notion d'économie circulaire, s'inspirant des notions d'économie verte, d'économie de l'usage, de la fonctionnalité, de la performance et de l'écologie industrielle, qui s'est imposée progressivement comme une démarche transversale et probablement fédératrice au service de la transition énergétique et écologique des territoires. Il souligne l'originalité de la démarche, qui fait l'objet de plusieurs recherches portées par des programmes nationaux et internationaux au service des Etats et des collectivités territoriales. Il rappelle le rôle pionnier de la Ville de Paris, qui a participé en 2015 au lancement des états généraux de l'économie circulaire du Grand Paris, dont est issu un livre blanc, et a établi en juillet 2017 sa première feuille de route d'économie circulaire. Il relève que la jeune Métropole du Grand Paris retient cet axe pour conforter sa stratégie de développement territorial. Il présente le programme des cinq demi-journées qui seront consacrées aux relations entre économie circulaire et génie urbain.

Didier Guillot recommande d'inviter les animateurs de la Recyclerie ou d'inclure ce site dans le programme des visites. **Ghislaine Geffroy** suggère une rencontre avec les acteurs de terrain lors de la visite des Canaux¹. **Marie-Christine Lemardeley** évoque l'appel à projets « Start in ESS » organisé par la Ville de Paris à destination des étudiants. Elle préconise de prévoir la participation de lauréats pour témoigner devant les étudiants de l'EIVP, et invite à se rapprocher de la Maison des initiatives étudiantes, qui pilote cet appel à projets.

Après ces interventions, la délibération fixant le tarif de l'édition 2018 de l'université de l'EIVP est adoptée à l'unanimité.

Marchés publics

Aucune affaire

Formation, élèves

¹ Lieu de la Ville de Paris dédié à l'économie sociale et solidaire

2018-010 : Membres et orientations du conseil de perfectionnement

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung évoque le travail de renouvellement du conseil de perfectionnement effectué avec **Ghislaine Geffroy** et se félicite du fonctionnement très dynamique du conseil dans sa nouvelle configuration. En 2017, celui-ci a évoqué des sujets classiques, tels que l'insertion professionnelle des diplômés, qui présente de très bons résultats, largement au-dessus de la moyenne des écoles d'ingénieurs, ou les accords internationaux, dont de très nombreux doubles diplômes. Le conseil de perfectionnement a également été actif dans la réforme des enseignements ; il a contribué à l'élaboration des orientations stratégiques présentées à la CTI et a pris connaissance du rapport d'auto-évaluation ; enfin, il a été tenu informé des évolutions du projet I-SITE.

Ghislaine Geffroy estime que le changement de tour de table du conseil de perfectionnement a été très bénéfique. Selon elle, un bon équilibre a été trouvé avec les employeurs. Elle témoigne d'un conseil très actif, avec une forte présence aux réunions et un débat riche, notamment sur le projet I-SITE et sur les programmes, dans une perspective d'avenir. Elle relève le souci d'évolution des métiers porté par les acteurs privés et estime que cette richesse est à conserver. **Joachim Broomberg** confirme l'apport des employeurs au travail sur le référentiel d'apprentissage par les compétences, qui a permis d'inscrire cette démarche dans une nouvelle dynamique. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Franck Jung** indique que les représentants des élèves sont assidus aux réunions du conseil de perfectionnement et qu'ils ont également pu participer à un mini-séminaire avec les employeurs sur la question des compétences.

Franck Jung présente les nouveaux membres, qui se substituent à d'autres représentants des mêmes entreprises : le nouveau président d'Evesa et le directeur des ressources humaines du pôle route d'Eiffage infrastructures. Il reconnaît que la parité hommes-femmes est loin d'être atteinte, ce que **Ghislaine Geffroy** explique par la sociologie du secteur d'activité. **Laurent Descottes** signale une rectification à apporter dans la liste, concernant le titre d'Hervé Foucard, qui est Président d'honneur de l'AIVP et non Vice-président.

2018- 11: Subvention au BDE-EPSAA (Bureau des élèves de l'EPS-AA assistant en architecture)

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rappelle que la formation EPS-AA assistant en architecture est intégrée à l'EIVP depuis la rentrée 2013 et s'est dotée de son propre bureau des élèves, distinct de celui des élèves-ingénieurs. Elle indique que cette formation organise chaque année un voyage d'études pour ses élèves dans une grande ville européenne, et que les modalités de ce voyage d'études ont évolué depuis l'intégration à l'EIVP, pour se rapprocher du dispositif mis en œuvre pour le voyage de fin d'études des élèves-ingénieurs. Elle présente la demande de subvention qui correspond, d'une part, au financement du voyage d'études de l'année scolaire 2016-2017, qui a été réalisé tardivement à l'automne 2017, d'autre part, au financement du voyage d'études de l'année scolaire 2017-2018, programmé en mai 2018, et enfin à une subvention de fonctionnement pour l'organisation d'activités d'animation tout au long de l'année, conformément à la vocation d'un bureau des élèves. Elle précise que les montants proposés sont respectivement de 2.350 € pour le voyage d'études 2016-2017 à Porto, représentant 57% du coût du projet, 3.000 € pour le voyage d'études 2017-2018 à Rome, représentant 48% du coût du projet, et 1.900 € pour les activités d'animation sur le campus Rébeval. Un carnet de voyages réalisé par les élèves lors du voyage à Porto est distribué.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 7.250 € à l'association BDE-EPSAA est adoptée à l'unanimité.

2018-012 : *Subvention au Club nautique de l'EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique que l'objet de la demande de subvention présentée par l'association Club Nautique EIVP est le financement de la participation des élèves à la Course croisière Edhec, qui est une des principales compétitions inter-grandes écoles, à laquelle participent aussi des universités ; elle estime que cette participation contribue à la visibilité de l'EIVP dans le milieu des grandes écoles et auprès des employeurs, présents sur l'événement. Elle relève que la subvention, d'un montant de 3.400 €, représente 18% du budget de l'action, le solde de financement étant apporté par des participations des élèves et par du mécénat, cette dernière ressource étant encore peu développée.

Alain Bernard s'enquiert des performances obtenues par les élèves de l'EIVP. **Laurence Berry** mentionne une 5^{ème} place dans la catégorie « Grand Surprise » et **Fabien Reppel** une 15^{ème} place au classement général sur 300 bateaux. En réponse à une question de **Didier Guillot**, **Joachim Broomberg** confirme que les élèves de l'EIVP participent chaque année au Challenge du Monde Grandes Ecoles ; il relève que la mobilisation des élèves en nombre important contribue à la visibilité de l'EIVP dans l'environnement des grandes écoles et notamment auprès des entreprises qui parrainent ces événements.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention de 3.400 € à l'association Club nautique EIVP est adoptée à l'unanimité.

Conventions

2018-013 : *Convention avec l'Ademe relative au financement du projet de recherche ACV Energies*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab expose les enjeux de ce projet de recherche au regard de l'évolution des réglementations thermiques, qui ne sont plus exprimées uniquement en termes de performance énergétique des bâtiments, mais d'objectifs plus globaux en termes de bilan énergétique et de bilan carbone (« E+/C-»), ce qui conduit à mettre en œuvre des démarches d'analyse du cycle de vie (ACV), avec ici un exemple d'application à l'approvisionnement en énergie. Il précise que le projet a été monté avec l'Ecole des Mines et le bureau d'études Izuba, lui-même issu des équipes de recherche de l'Ecole des Mines, et qu'il est le troisième obtenu par Charlotte Roux, responsable du pôle eaux, déchets et économie circulaire, depuis son recrutement par l'EIVP début 2017. **Joachim Broomberg** se félicite de l'orientation donnée à l'enseignement et à la recherche de l'EIVP dans ces nouvelles dimensions de l'économie circulaire, notamment du fait de ce recrutement.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature d'une convention avec l'Ademe relative au financement du projet de recherche ACV Energies est adoptée à l'unanimité.

2018-014 : *Convention de mise à disposition de M. Bachir Kerroumi, agent de la Ville de Paris*

Didier Guillot demande au directeur scientifique de rapporter le projet.

Youssef Diab explique que Bachir Kerroumi, docteur en économie, mène une recherche sur la thématique de la résilience inclusive, visant à définir les conditions d'une meilleure prise en compte des personnes vulnérables ou en situation de handicap. Ce chercheur a tissé des liens avec l'équipe de recherche de l'EIVP alors qu'il était en poste à la mission « résilience urbaine » du Secrétariat général de la Ville de Paris ; sa mise à disposition de l'EIVP lui permettra, dans des conditions plus favorables qu'au sein des services, d'intensifier son activité de recherche. **Franck Jung** confirme que ce chercheur fera la passerelle entre la mission « résilience » de la Ville de Paris et l'EIVP, et relève qu'il est désireux de s'investir dans des interventions en formation initiale et en formation continue. **Youssef Diab** ajoute qu'un projet de recherche partenarial est en cours de montage.

Ghislaine Geffroy signale que M. Kerroumi est lui-même en situation de handicap et demande comment se passe son installation. **Laurence Berry** fait état d'une difficulté d'accès au bureau virtuel en ligne, qui n'est pas encore résolue. Elle fait référence à la notion d'exemplarité présente dans le référentiel DD&RS et estime qu'au-delà de l'accessibilité physique du bâtiment, l'accueil d'un collègue non voyant demande à tous une réelle adaptation.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec la Ville de Paris relative à la mise à disposition de M. Bachir Kerroumi, est adoptée à l'unanimité.

2018-015 : *Convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, relative à l'organisation de la session 2018 du concours TPE-EIVP*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry renvoie aux éléments concernant le concours qui ont été mentionnés lors de la présentation du compte administratif. Elle relève que le projet de convention prévoit que le remboursement des dépenses exposées par le Ministère intervienne avant le 31 mars 2019, ce qui permet à l'EIVP de continuer à bénéficier d'une souplesse de gestion, alors que précédemment le Ministère avait exprimé le souhait d'un remboursement sur le même exercice budgétaire.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, relative à l'organisation de la session 2018 du concours TPE-EIVP, est adoptée à l'unanimité.

2018-016 : *Convention avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette et l'Ecole d'urbanisme de Paris, relative à la mise en œuvre de la formation « Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie urbain – D.PRAUG »*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry excuse tout d'abord l'absence de **Laurent Ducourtieux**, adjoint au directeur de l'enseignement en charge du bi-cursus architecte-ingénieur et porteur du programme de formation D.PRAUG. Elle se réjouit du lancement de la campagne de recrutement pour cette formation, avec un événement organisé au Pavillon de l'Arsenal le 21 mars, qui a suscité un réel intérêt des milieux professionnels concernés. Elle rappelle que la convention définissant les modalités de mise en œuvre de la formation avec les deux partenaires, Ecole d'architecture de Paris La Villette et Ecole d'urbanisme de Paris, a déjà été présentée au conseil d'administration au mois de juin, et que cette nouvelle présentation se justifie par une évolution du partage du risque. Elle précise que la formation n'ouvrira que si le nombre d'inscrits permet d'atteindre un point d'équilibre financier défini avec les partenaires, mais qu'en cas d'aléa de gestion, dont la probabilité d'occurrence est assez forte la première année, l'éventuel déficit sera supporté par l'EIVP. Elle souligne néanmoins l'intérêt pour l'EIVP de s'associer avec des partenaires de référence, pour une formation qui répond à une attente des milieux professionnels.

Alain Bernard relève que, d'après la plaquette distribuée, le diplôme délivré par l'Ecole d'urbanisme de Paris n'est pas encore accrédité, et s'inquiète d'un possible retard dans la délivrance du diplôme. **Youssef Diab** indique que l'accréditation de diplôme universitaire est délivrée par les conseils d'administration des universités de Paris-Est Créteil (UPEC) et Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM), dont relèvent les deux instituts constituant l'Ecole d'urbanisme de Paris. **Laurence Berry** précise que la campagne de recrutement est effectivement lancée mais que le démarrage de la formation proprement dit est prévu en février 2019, ce qui laisse le temps d'achever la procédure d'accréditation. **Franck Jung** signale avoir reçu des manifestations d'intérêt de plusieurs directions de la Ville de Paris et espère que des agents de la Ville de Paris pourront bénéficier de cette formation. En réponse à une question de **Marie-Christine Lemardeley**, **Joachim Broomberg** précise que le point d'équilibre est fixé à 12 stagiaires, et que l'effectif maximal de stagiaires pouvant être pris en charge sur chaque session est de 20 stagiaires.

Au terme de ces échanges, la délibération autorisant la signature de la convention avec l'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette et l'École d'Urbanisme de Paris, relative à la mise en œuvre de la formation « Démarches de programmation. Architecture. Urbanisme. Génie urbain – D.PRAUG » est adoptée à l'unanimité.

2018-017 : *Accord-cadre de partenariat avec l'association Formapelec*

Didier Guillot demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry rattache ce projet de convention à l'objectif de renforcer les coopérations de l'EIVP avec d'autres organismes de formation continue, figurant dans le projet de contrat d'objectifs. Elle explique que la coopération avec Formapelec, organisme de formation de référence dans le domaine du génie électrique, permettra d'intégrer dans les formations généralistes proposées par l'EIVP un volet spécialisé, nécessitant des locaux et équipements spécifiques, dont dispose Formapelec. Elle précise que l'accord-cadre n'instaure pas d'exclusivité, chacun des partenaires se réservant la possibilité de collaborer avec d'autres acteurs.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de l'accord-cadre de partenariat avec l'association Formapelec, relatif à la réalisation conjointe d'actions de formation continue, est adoptée à l'unanimité.

2018-018 : *Convention de partenariat avec WITS Institute SL et Zigurat Global Institute SL, relative à la mise en œuvre du programme de formation « Global URBANTIC® and Smart Cities Certification Program »*

Didier Guillot demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung indique qu'il s'agit d'une nouvelle déclinaison du diplôme d'établissement à vocation internationale « Urbantic », dont la création a été approuvée par un précédent conseil d'administration. La formation serait délivrée sous la forme de formation en ligne en langue anglaise, en s'appuyant sur le savoir-faire de deux entreprises privées du secteur de la formation professionnelle basées à Barcelone : WITS Institute et Zigurat Global Institute. Il précise que l'EIVP concéderait les droits qu'elle détient sur la marque URBANTIC et délivrerait le diplôme, selon des modalités décrites dans le projet de convention distribué sur table, encore en discussion avec les partenaires. Il ajoute que la contribution de l'EIVP (expertise sur les contenus enseignés, ingénierie de formation et gestion du processus de diplomation) serait rémunérée à hauteur de 7.500 € par session et 150 € par stagiaire ayant suivi la totalité de la formation, les frais de mission liés au suivi du programme étant pris en charge par les partenaires.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant la signature de la convention de partenariat avec WITS Institute SL et Zigurat Global Institute SL, relative à la mise en œuvre du programme de formation « *Global URBANTIC® and Smart Cities Certification Program* », est adoptée à l'unanimité.

Ressources humaines

Questions diverses

Franck Jung indique que l'EIVP est dans l'attente du rapport provisoire de la CTI suite à l'audit de l'établissement ; celui-ci devrait être transmis début avril pour procédure contradictoire avec l'établissement, en vue d'une présentation du dossier à la séance plénière de la Commission du mois de mai.

Laurence Berry énumère les prochaines dates de l'année 2018 pour l'EIVP : du 23 au 25 avril, le Paris City Challenge, concours de start-ups co-organisé par l'EIVP, la Ville de Paris et la KIC « Climat » ; remise du diplôme le 1^{er} juin dans les salons de l'Hôtel de Ville.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h45.